



## De graves menaces pèsent sur la justice prud'homale



Le MEDEF et le gouvernement dans un même élan destructeur,

### ■ Le fantasme du MEDEF : licencier sans motif.

Poursuivant les différentes attaques murmurées par le Medef à l'oreille du gouvernement contre les salariés, le patronat se sent pousser des ailes. Les ailes du désir !

Après le coût du travail, le code du travail, les institutions représentatives du personnel, la pluie d'aides..., la litanie des freins à l'embauche franchit une nouvelle étape : mettre fin à l'obligation de motiver un licenciement ! **Un fantasme ?** Pas si sûr ...

**Après le salarié, c'est maintenant la Démocratie qui coûterait trop cher !**

Après avoir : < Réduit de moitié (en 20 ans) les personnels des greffes,  
< Contraint les juges à travailler dans des délais imposés,  
< Supprimé 62 conseils des prud'hommes.

Alors que : > Le nombre d'affaires n'a pas diminué (200 000/an),  
> L'Etat a été 71 fois condamné pour ne pas mettre les moyens permettant d'assurer un bon fonctionnement des Conseils des Prud'hommes.

### ■ Le gouvernement veut aller plus loin. 1<sup>ère</sup> étape

**jeudi 20 novembre 2014, le gouvernement présente à l'Assemblée Nationale, un projet de loi qui lui permettra de supprimer les élections prud'homales par ordonnances.**

Il veut supprimer la seule élection sociale au suffrage universel qui concerne 19 millions de salariés. Prétendant le coût trop élevé et la participation trop faible, le gouvernement détourne la loi sur la représentativité de son but initial et exclut les chômeurs et les précaires, toujours plus nombreux, de ce droit d'expression.

**L'argument du coût des élections prud'homales dans cette période d'austérité organisée est une insulte à la Démocratie.**

Si le gouvernement arrive à ses fins, la 2<sup>ème</sup> étape est un nouveau projet de loi (fourre tout) porté par MACRON, le fils prodige des Thatcher/Reagan, qui s'attaquera au statut des juges prud'homaux et au fonctionnement des Conseils des Prud'hommes.

→ En supprimant les spécificités de la juridiction prud'homale : juges non professionnels, bureaux paritaires, oralité des débats, ...

→ En faisant entrer l'échevinage par la petite porte par la création d'un barème/tarif selon l'ancienneté en cas de licenciement (le juge n'a plus à apprécier le préjudice et le licencieur connaît le tarif du licenciement dès le départ).

→ En rendant la défense obligatoire (avec avocat), ...

Ce gouvernement servant les intérêts particuliers du MEDEF, a donc décidé de passer en force pour mettre fin à 200 ans de justice prud'homale, d'entraver l'accès à la justice pour les salariés au nom d'économies budgétaires.

**Les conseillers prud'homaux Cgt qui, comme d'autres, s'opposent à la suppression des élections et appellent à un rassemblement 6 rue Deville à Toulouse.**

**Jeudi 20 novembre 2014 à 13h30 devant le CPH**

**Venez nombreux défendre la démocratie sociale.**